

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 40 (1932)
Heft: 6

Artikel: Quelques lettres relatives à Fr.-César de Laharpe
Autor: Mottaz, Eug.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-31136>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUELQUES LETTRES RELATIVES A FR.-CÉSAR DE LAHARPE

La correspondance échangée entre Frédéric-César de Laharpe et Philippe-Albert Stapfer a été publiée par Rodolphe Luginbuhl, à Bâle, dans les *Quellen zur Schweizer Geschichte* (vol. 11 et 12). Cet historien avait cependant laissé de côté un certain nombre de lettres de Stapfer. J'ai donné, dans quelques articles de la *Gazette de Lausanne* ce qui m'a paru, dans cette correspondance, de nature à intéresser le public et à faire mieux connaître le caractère de cet homme d'Etat.

On trouvera ici deux lettres de Laharpe, intéressantes à des titres divers, une autre de Stapfer lui faisant part, en 1814, de la reconnaissance de l'Argovie, et enfin une lettre de Madame de Laharpe à Madame Stapfer lui racontant les derniers jours de son mari.

Les originaux de la correspondance de Laharpe et de Stapfer appartiennent à M. de Suzannet, un bibliophile lausannois, qui s'intéresse à l'histoire de notre pays et que je remercie bien vivement de la bienveillance avec laquelle il a mis ces lettres à ma disposition afin qu'elles puissent être publiées dans la *Gazette de Lausanne* et dans la *Revue historique vaudoise*.

* * *

Eloigné violemment du pouvoir par le Coup d'Etat du 7 janvier 1800, Laharpe quitta son pays en fugitif après avoir faussé compagnie, à Payerne, à l'escorte qui le conduisait en

accusé, de Lausanne à Berne, dans la nuit du deux au trois juillet de la même année. Il put atteindre la France où Bonaparte voulut bien lui donner asile en lui recommandant de ne plus s'occuper activement des affaires politiques de la Suisse. Le cœur profondément ulcéré par les événements dont il se considérait comme une innocente victime, par les violences de ses adversaires politiques et par l'indifférence de ses compatriotes, il se retira dans sa propriété de Plessis-Picquet, près de Sceaux, dans les environs de Paris, et chercha à oublier le passé en cultivant son jardin et en vouant tous ses soins à ses arbres fruitiers. « J'ai trouvé, écrivait-il trois ans plus tard à Zschokke, qu'il valait mieux avoir à faire aux végétaux qu'aux hommes. »

Ces occupations et cette existence tranquille furent interrompues par le séjour qu'il fit l'année suivante en Russie où son ancien élève était devenu l'empereur Alexandre. Rentré à Plessis-Picquet en 1802, il ne tarda pas à s'apercevoir que ses compatriotes de la Suisse allemande étaient capables de reconnaître son désintéressement, son patriotisme et son dévouement.

On sait qu'à la suite de l'insurrection fédéraliste de 1802 et de la fuite sans gloire du gouvernement helvétique de Berne à Lausanne, Bonaparte avait imposé sa médiation et invité les cantons à envoyer à Paris des députés pour y élaborer une nouvelle constitution. Les assemblées électorales de Berne, de Zurich et de Zug élirent Laharpe pour être un de leurs délégués.

Ce témoignage de confiance fit le plus grand plaisir à notre concitoyen ; il ne put cependant pas accepter la mission qu'on voulait lui confier. Adversaire irréductible du fédéralisme, il ne pouvait coopérer aux travaux de la Consulta qui allait le rétablir en Suisse. Il continuait d'autre part à ne considérer comme légitime que la constitution de 1798. Le

Coup d'Etat du 7 janvier 1800 ne l'avait pas légalement aboli et les gouvernements qui s'étaient succédé dès lors dans son pays ne possédaient que des pouvoirs usurpés. C'est pourquoi en 1801, à Pétersbourg, il avait paru à la Cour sous son costume de membre du Directoire helvétique.

Il annonça son refus à Ph.-Albert Stapfer qui était alors Ministre de Suisse à Paris, en le priant de remettre aux intéressés les messages attestant sa détermination et ses vœux pour le bonheur de son pays.

Voici cette lettre :

« Citoyen Ministre,

En vous remerciant pour les papiers que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, permettez, je vous prie, que je vous adresse l'incluse avec la demande de vouloir la faire parvenir. Si vous prenez la peine de la parcourir, vous yerez les motifs qui ne m'ont pas permis de profiter de l'honorable choix dont j'ai été l'objet et qui m'a vivement touché.

Quoique simple citoyen, je n'en ferai pas moins tout mon possible, et partout, pour servir mon pays et la grande cause à laquelle j'ai dévoué ma vie. Ces sentiments sont immuables. Il y a longtemps que j'ai oublié les erreurs dont je fus victime et s'il ne tenoit qu'à le déclarer, ce serait chose faite depuis longtemps.

Je vous recommande les Jurez, les institutions protectrices de la liberté de l'individu, celles qui font l'orgueil de l'Angleterre et de l'Amérique : laissez les hommes pour nous occuper des institutions qui doivent les former et les régir.

Agréez, Citoyen ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le 27 Br^e an 11. (18 novembre 1802.)

Laharpe. »

* * *

On sait que Laharpe resta toujours fidèle à la profession de foi patriotique que l'on vient de lire, mais il tint aussi la promesse de ne plus s'occuper des affaires de la Suisse tant que Napoléon serait le maître de la France. Quand ce pays fut envahi après la bataille de Leipzig, et que la neutralité de la Suisse eut été violée au mois de décembre 1813, il intervint avec son courage et sa vigueur habituels. Il consacra alors une année à défendre l'indépendance des cantons de Vaud et d'Argovie et se servit surtout, pour arriver au but, de l'influence qu'il pouvait avoir sur son ancien élève, l'empereur de Russie, influence qui fut du reste combattue jusqu'à dans l'entourage d'Alexandre.

« On connaissait d'une part la partialité des Bourbons envers les patriciens, dit Luginbuhl dans sa biographie de Stapfer et de l'autre la philanthropie d'Alexandre. Les Bourbons craignaient Laharpe et, tout en faisant montre envers lui de beaucoup d'amitié et de considération, ils cherchaient à paralyser son influence. Gagné par eux, le ministre russe Nesselrode, déjà jaloux de la faveur de Laharpe, le surchargea, au grand dommage des affaires de son pays, d'une foule de petits intérêts russes. Toutes les suppliques lui étaient renvoyées pour qu'il en fit des rapports à Alexandre. Cette tactique de cour, qui sous prétexte de déférence, lui liait pieds et mains était si évidente qu'il eut peine à comprendre, qu'il n'en vit pas le but. Pendant qu'il restait enseveli sous le poids de pétitions insignifiantes... Nesselrode et Cie avaient les mains libres. »

De Suisse également Laharpe était inondé de pétitions et de pamphlets qu'il n'avait pas même le temps de lire. « C'est effrayant comme il est débordé par les lettres et notes innombrables et mal rédigées qu'on lui expédie, disait Stapfer dans une lettre adressée à Rengger. Je vois venir le

moment où, de découragement et de mauvaise humeur, il se déchargea de toute part à nos affaires, si l'on n'épargne pas davantage son temps et sa peine. »

En face de tant de travail et de difficultés, on doit admirer la volonté et la persévérance de Laharpe. Il arriva cependant au but et eut la satisfaction de voir son dévouement récompensé par la reconnaissance de ceux qui bénéficièrent de son activité inlassable. La lettre suivante de Stapfer est intéressante à ce sujet.

Belair, 23 juin 1814.

« Monsieur et très cher concitoyen,

Je me hâte, dans la crainte de ne pouvoir m'acquitter d'une commission qu'on me donne avant votre départ¹, de la remplir en deux mots. J'y tiens d'autant plus qu'il m'est doux d'y satisfaire. Il est juste que vous soyez récompensé des peines que vous vous êtes données pour l'Argovie par tout le bonheur que cette intéressante partie de la Suisse vous doit.

Voici ce que m'écrit le Président du Petit Conseil, Herzog, en date du 9 (sa lettre ne m'est parvenue que par le dernier courrier) :

« Depuis l'arrivée de Schmiel², une véritable explosion de joie s'est répandue comme un éclair dans tout notre pays et chacun, jusque dans la plus pauvre ferme bénit avec reconnaissance le magnanime *Alexandre*, le noble Laharpe. J'exprimerais volontiers à M. de Laharpe mes sentiments de reconnaissance, mais je n'ose, craignant de lui faire perdre une minute de son temps si précieux et si plein de bénédictions pour l'humanité.

¹ Laharpe commençait à faire ses préparatifs de départ pour se rendre en Suisse et au Congrès de Vienne.

² Le colonel Schmiel venait de rentrer d'une mission auprès du quartier-général des Alliés à Paris.

« Par contre, j'aimerais vous prier instamment de saisir la première occasion opportune pour lui exprimer notre plus vive gratitude pour la généreuse part qu'il a prise à notre dessein, en attendant que l'occasion se présente de le faire nous même d'une manière plus digne de lui. Assurez Monsieur de Laharpe que le peuple argovien, aussi bien que son gouvernement, s'efforceront toujours davantage de se montrer dignes de la bienveillante sympathie du noble défenseur de notre liberté et de notre indépendance et que, par une conduite aussi ferme que modeste, nous justifierons toujours mieux, selon nos forces, les espérances que l'on fonde sur nous et la bonne opinion que l'on a de nous.

« Quoique les Bernois et leurs mercenaires puissent dire de la mentalité de notre peuple, je vous donne ma parole d'honneur qu'il ne se trouverait pas un seul homme honnête et de bonne réputation dans toute l'Argovie qui ne soit prêt à donner ses biens et son sang pour le maintien de notre beau canton.

« Plus le jeu des basses intrigues se poursuit, plus les moyens de corruption sont employés, plus aussi le bon sens des habitants parle haut et fort.

« Nous en eûmes un exemple frappant ces jours derniers. Le bruit se répandit dans le pays que les Bernois profiteraient de cette occasion pour nous rendre aussi visite. C'était le 2 juin à 5 heures du soir que nous reçûmes cet avis. Aussitôt, le commandement supérieur sur l'ensemble de nos troupes me fut confié et, à 11 heures, je me trouvais déjà à notre frontière avec 1500 hommes ; peu d'heures plus tard, toutes nos forces auraient été prêtes à envahir. C'était touchant de constater l'excellent esprit de nos Argoviens exprimé d'une manière si positive. Je n'en avais à vrai dire, jamais douté, mais je ne croyais pas nos gens aussi décidés. Dans plusieurs communes, tous voulaient prendre les armes ;

à grand peine, ai-je pu retenir à la maison ceux qui n'avaient pas d'ordre de marche. Par des courriers spéciaux, nous portâmes le cas à la connaissance de la Diète qui ordonna le 4 du mois, l'occupation de la frontière soleuroise par une partie de nos troupes, ce qui était fait depuis *deux jours déjà*. Des commissaires fédéraux furent envoyés à Soleure avec l'instruction d'en rester au *statu quo*, c'est-à-dire de rétablir le gouvernement des patriciens, ce qui a été fait. Mais quelles que soient les mesures que l'on prenne, on ne parviendra pas, pas plus là que dans les cantons de Berne, de Fribourg et de Lucerne, à étouffer les aspirations à une constitution libérale. »

Jouissez donc, mon digne et bien-aimé concitoyen, du bonheur d'avoir assuré la liberté d'une peuplade qui, d'âge en âge, célébrera vos vertus et vos bienfaits. Cela vous cause, j'en suis bien sûr, plus de joie que le cordon de St-André, quoi qu'il vous vienne d'une main aussi chérie qu'auguste.

En vous renouvelant mes tendres vœux et l'expression de toute ma reconnaissance pour le salut de mon canton, je n'ose vous demander quelques lignes pour que nous ayons ici des nouvelles de votre santé. J'espère que j'en aurai par ricochet sur votre heureux voyage.

N'oubliez pas les solitaires qui vous adorent et offrez leurs respects et compliments empressés à Madame Laharpe. Tout à vous.

P.-A. Stäffer. »

Laharpe continua son travail avec le même courage et ne tarda pas beaucoup à suivre le tsar au Congrès de Vienne pour y parachever son œuvre patriotique. Il rentra à Paris après sa seconde occupation par les Alliés. Les Russes n'étaient pas revenus; les Prussiens et les Autrichiens n'avaient guère de sympathie pour notre concitoyen dont la propriété du Plessis-Picquet ne fut pas ménagée.

« Ma campagne a d'abord été pillée assez doucement, écrivait-il le 21 octobre 1815, mais, depuis le 2, j'ai été écrasé par les logements militaires prussiens. J'ai eu 60 hommes et jusqu'à 45 chevaux. Ce sont de vrais Bédouins. Je me suis hâté de faire emballer ma bibliothèque. »

C'est alors qu'il résolut de rentrer dans notre pays. « Le séjour de la France et de Paris m'est insupportable, disait-il, j'y vois tous les événements du désordre, et les passions comprimées, sur le point de s'échapper de toutes parts. Malheur aux étrangers quelconques si elles éclatent. »

Il était décidé de céder sa campagne pour le tiers de sa valeur afin de partir pour Lausanne avec ses livres et ses meubles.

* * *

Nous retrouvons ensuite Laharpe installé provisoirement à Cour, sous Lausanne, où la première impression fut favorable.

« De mon cabinet dont deux croisées sont placées à l'angle, je jouis de ces deux derniers points de vue³, et au moment où je vous écris, je vois de ma place tout le Chablais, Salève, les Voirons, la Dole, Mont Tendre, etc. Ma femme ne peut pas se rassasier de ce spectacle et il en est de même de moi. Je ne connais rien de comparable aux environs de Lausanne pour le gracieux et le grandiose, pour la variété des sites et la beauté de la végétation. Enfin, ce qui ne contribue pas médiocrement à embellir tout cela, c'est le sentiment de l'indépendance. Je serais, je crois devenu fou de joie si j'avais pu prévoir le moment présent à l'âge de 10 ans, lorsque la tête pleine de Rome et de la Grèce, je cherchais autour de moi à quoi rattacher ces souvenirs et m'affermissons dans cet

³ Lettre à Stapfer, du 28 mai 1816.

ardent amour pour la liberté qui m'a procuré dans l'âge mûr presque autant de chagrin que de jouissances et qui ne m'a-bandonnera qu'avec la vie, fus-je le seul de mon avis. »

Si de la vue du pays il passait à celle de ses habitants et de leur activité sociale, Laharpe était un peu déçu. Il aurait désiré «plus d'esprit public», et que l'instruction marchât de pair avec les institutions politiques. « Il y a un fonds d'iner-tie, de laisser-aller qui est vraiment désolant pour un homme qui connaît le prix des instants et qui voit un peu au delà du Jura et des Alpes. » La révolution n'avait guère eu d'autre conséquence, aux yeux de Laharpe que « de mettre des gouvernants vaudois » à la place des Bernois, et la censure était encore telle que l'on ne pouvait « pas même faire annoncer des fruits à vendre dans la Feuille d'Avis sans le permis du juge de paix ».

Voici, au sujet de la situation du canton au point de vue politique et intellectuel en 1816, une lettre plutôt décevante de Laharpe à son ami Stapfer.

[Cour près Lausanne], 11 octobre 1816.

«... Je regrette que vous n'ayez pu, dans vos conférences avec M. Muret⁴, à Baden travailler à lui faire sentir un peu l'importance *d'améliorer l'instruction publique* dans notre canton. Non seulement il ne sent pas cette importance, mais tous les établissements qui tendraient à répandre parmi nous des connaissances autres que celles auxquelles on a été accou-tumé jusqu'à présent sont pour lui et le parti qu'il dirige *des fruits de serre chaude* qui ne nous conviennent nullement.

⁴ Après coup, Laharpe avait passé de l'encre sur ce nom ; on peut maintenant le distinguer de nouveau, quoique très difficilement. Dans la lettre à laquelle il répondait, Stapfer disait du reste que parmi les nombreux hôtes du Stadthof à Baden, où il se trouvait, il n'y avait guère que Muret avec qui il eût des entretiens.

J'eus à Zurich, en 1813, une conversation avec lui sur ces matières qui m'indisposa⁵ beaucoup et ne contribua pas médiocrement à me faire quitter la Suisse dans un moment où j'aurais pu lui être utile. Il y a dans notre canton une clique de gens à vues étroites qui a réussi, grâce aux événements et à la maladresse des gens bien élevés, à s'emparer de l'influence prépondérante et qui n'en fait pas un bon usage. Cette clique puissante accapare autant qu'elle peut toutes les places et paraît décidément vouloir exclure, sous le faux prétexte d'aristocratie les gens bien nés, ayant de l'urbanité et des lumières.

Mettre ou maintenir en place les parens, cliens, etc., écarter ceux qui font cas du savoir et des lumières, etc., voilà l'affaire de cette clique, qui, si cela doit durer décréditeront complètement notre machine politique. Cela est vraiment déplorable et, ce qui ne l'est pas moins, c'est *l'indifférentisme* qui règne pour la propagation des lumières quoique nous en ayons un si grand besoin.

Si la *nouvelle école* lancastrienne a pu être établie, c'est au bon esprit de la nouvelle Municipalité⁶ et aux efforts réunis de MM. Verdeil et Chavannes⁷ qu'elle le doit. Quant à l'*Académie*, il paraît que l'esprit qui l'anime n'est pas de la même espèce que celui qui fait faire ailleurs de grands pas. La *torpeur* s'est emparée de ce corps savant, et cette maladie est inguérissable tant que son organisation et sa composition seront les mêmes. Il y a un fort beau laboratoire de *chymie*, mais il n'est besoin que de voir le désordre des instruments, la poussière ou la crasse qui les recouvre pour juger qu'on

⁵ Laharpe avait tout d'abord écrit : « qui m'indigna ».

⁶ Charles Secrétan-Bournet avait succédé en 1815 comme syndic à S.-J. Hollard. Il le resta jusqu'en 1842. La composition de la municipalité fut fortement modifiée à la même époque.

⁷ Le Dr François Verdeil et Daniel-Alex. Chavannes. Voir de Montet: *Dict. des Genevois et des Vaudois*.

en fait rarement usage. M. Struve est un fort habile homme, mais qui n'a jamais pu vaincre sa timidité et dont les leçons n'ont pu encore former d'élèves ; au reste je n'ai point assisté à ces leçons et je n'en parle que d'après autrui.

Le *Cabinet de physique* n'offre pas un aspect plus satisfaisant. M. Gilliéron fait, dit-on ses leçons aussi bien qu'il peut ; je n'ai d'ailleurs point entendu parler de lui comme d'un homme qui fasse de la science, son affaire principale !!! Quant aux diverses branches de l'*Histoire naturelle*, si M. Chavannes n'avait pas eu l'heureuse idée de faire par son zèle un Cours de Zoologie, il n'en eût jamais été question. J'insiste depuis longtemps pour qu'on établisse un jardin botanique auquel on joindrait une pépinière d'arbres indigènes et exotiques convenables à notre sol et à notre climat. Je désirais également qu'un appartement fût consacré à recevoir les *Collections minéralogiques et autres*, car aussi longtemps qu'un local pareil ne sera pas préparé pour recevoir ce que les amateurs déposeraient volontiers, on ne peut espérer qu'ils iront faire des *dépôts* perdus pour le public et pour eux-mêmes. Aucun pays peut-être n'invite autant à s'occuper des *sciences naturelles*. Les fonctions publiques laissent toujours assez d'heures pour en user d'une manière aussi utile ; et la classe nombreuse des hommes aisés qui se livrent à la grande manufacture vaudoise appelée Agriculture, pourrait s'occuper de botanique, minéralogie, entomologie, etc. sans nuire à ses occupations principales. Le goût des connaissances utiles produirait le grand bien de déshabiter de l'insupportable caquetage vaudois. Il se formerait dans nos petites villes des associations pour fonder des Bibliothèques, des Collections, et lorsqu'on se rencontrerait, les sujets de conversation intéressante ne manqueraient jamais. Si je m'établis définitivement dans ces contrées, je tenterai toutes les voies pour acheminer les choses dans ce sens, pour don-

ner un bon exemple tant je suis intimement convaincu que nous ne méritons la Liberté et l'Indépendance qu'autant que nous ne les séparons pas des Lumières.

On va nommer à la fin du mois au Professorat de Littérature française, on parle avec éloge d'un jeune Monnard, de Lausanne, qui a séjourné pendant quelques années à Paris et doit avoir beaucoup de connaissances et d'émulation. Mais, comme vous le dites fort bien, pour tout le reste, nous ferions bien de recourir aux pays étrangers.

Quatorze Vaudois se sont rendus dernièrement à l'assemblée de la Société des Sciences naturelles à Berne ; ainsi, quant au nombre, notre canton a fourni au delà de sa quote-part.

Le Bridel dont vous me parlez⁸ est un homme qu'on a gâté, dont les idées sont fort embrouillées et dont la société doit être insupportable à la longue. C'est un ennemi encroûté de notre indépendance ; il lui faudrait des Baillis qui le tissent à distance et un Consistoire où il pût dominer. Notre clergé a beaucoup à se louer du nouveau gouvernement, mais tant qu'on ne lui restituera pas les Consistoires, il sera mal disposé ; ce mauvais esprit ne fait pas honneur au clergé protestant. »

* * *

Le jugement sévère de Laharpe se modifia heureusement avec les années. Il contribua lui-même, d'ailleurs, et dans la mesure de ses moyens, à perfectionner les institutions de son pays, à éléver le niveau de l'esprit public et à fonder ou à développer de nombreuses institutions utiles.

On sait que ce grand citoyen mourut le 30 mars 1838 dans sa maison de Marterey. Ceux qui comprenaient tout ce qu'il avait fait pour son pays et admiraient sa grandeur d'âme,

⁸ Le doyen Bridel alors pasteur à Montreux.

son courage et sa loyauté, sentirent profondément la perte que le Pays de Vaud venait de faire ce jour-là. Ses derniers jours furent dignes du reste de sa vie. Les Vaudois qui aiment leur petite patrie et vénèrent la mémoire de ceux qui lui consacrèrent leur existence ne liront pas sans émotion la lettre suivante dans laquelle Madame de Laharpe raconta à son amie Madame Stapfer, la dernière semaine de son mari.

Morges, 17 avril 1838.

« Si je puis enfin, Madame et chère amie, sans effacer à mesure ce que j'écris par mes larmes, je profite de ce calme pour vous remercier ainsi que M. Stapfer des paroles affectueuses que vous m'avez adressées. Si quelque chose peut adoucir ma douleur, c'est les regrets universels qui ont accompagné mon vénérable Ami et Protecteur dans sa tombe, c'est l'espoir que ses amis me conserveront l'affection qu'ils lui portaient, c'est la certitude que ceux qui ne l'aimaient pas rendront maintenant justice à la noblesse de son caractère. Il repose auprès de son Créateur. Cette enveloppe terrestre qui se trouvait trop faible pour contenir son âme chaleureuse... ne la gène plus... Elle est dégagée de ses liens... Puisque toujours souffrant depuis trois mois, mon pauvre ami désirait mourir. Il me le disait souvent... L'isolement dans lequel il me laisserait l'affligeait. Désireux de passer tous les instants avec moi, il ne voulait pas que je parlasse de ses maux... « Ma bonne amie, j'ai besoin d'être seul avec toi, ne m'attire point de visites en montrant de l'inquiétude à mes amis », voilà ce qu'il me répétait constamment... J'ai respecté sa volonté, nous passions presque toutes nos soirées solitairement, lui travaillant à ses Mémoires ; moi, lisant près de lui. Une petite causerie sur le sujet qui l'occupait s'établissait par moment lorsqu'il avait besoin de repos. Quels

souvenirs, et comment se résigner à la douleur de ne plus voir celui qui répandait tant de charme sur ma vie.

Une violente crise se déclara le jeudi 22 mars au soir. Il me dit de suite... « Ma bonne, je n'en reviendrai pas ». Il avait encore toutes ses facultés intellectuelles. Après m'avoir donné des conseils pour l'avenir, il me fit promettre sur sa tombe, de les suivre. Il ne m'a plus reparlé depuis, de sa fin prochaine. Sa générosité m'épargnait visiblement toute émotion, mais je comprenais ce regard mélancolique qui s'arrêtait souvent sur moi. Après avoir beaucoup souffert le 22 et 23 mars, il eut un mieux remarquable. Quelques fortifiants le remirent en état de penser qu'il pourrait peut-être encore reprendre son occupation favorite. Il demanda le 27 avec instance qu'on lui permit de descendre à la bibliothèque. Hélas, il n'y descendait qu'avec effort. Arrivé là, il examina les portraits de ses Père et Mère ; il demanda sa béquille et voulut, aidé par moi, aller sur la terrasse. Quel regard il arrêtait sur ses montagnes chères, comme il examinait ses arbres, tous plantés par lui-même. Je voyais visiblement qu'il prenait congé de tout. Aucune parole de ma part n'a troublé ce recueillement religieux ! Dieu m'a certainement soutenue dans ce moment, car comment aurais-je pu contenir ma vive émotion sans son secours ? Rentré chez lui, il désira rester seul et m'envoya dîner. Le valet de chambre l'observait depuis la chambre attenante sans que mon mari s'en doutât. A cinq heures, il demanda à remonter dans ma chambre. A peine au lit, des crampes violentes sur la vessie, le canal intestinal et la poitrine mirent sa vie dans un danger imminent. Une inflammation générale ayant gagné le cerveau, les rêveries commencèrent. Tout secours humain était dès lors nul. Sa forte constitution a prolongé le combat de la mort jusqu'au 30 mars; à quatre heures du matin, son âme dégagée de sa dépouille mortelle alla rejoindre son Créateur. J'ai été

assistée, dans ces cruelles circonstances par ma bonne sœur qui, ainsi que moi, n'a pas quitté le lit du malade pendant deux jours et deux nuits, par M. Monnard qui a veillé la dernière nuit avec nous et qui a fermé les yeux de mon bien-aimé lorsque, le cœur brisé, j'ai dû céder à la faiblesse de ma constitution... Voilà, Monsieur, les derniers détails que je devais à l'amitié que Madame et vous nous ont toujours vouée. Je ne vous parlerai pas de son testament qui est digne de lui. Je n'en connais encore que des fragments parce que j'ai été bien malade d'abord et qu'aujourd'hui encore, je ne peux en entendre parler sans reprendre un accès de fièvre.

M. Perdonnet qui part le 24 avril pour Paris vous donnera tous les renseignements à cet égard. Ma vie ne sera plus qu'une existence douloureuse m'entourant de tous les objets qui lui furent chers. J'aurai sûrement des souvenirs doux. Je mets toute ma confiance en Dieu, et le prie avec ferveur de me rendre bientôt digne d'aller rejoindre l'ami de ma jeunesse, le protecteur de mes dernières années. Après 47 ans d'une union heureuse, celui qui reste n'a plus d'autre bonheur que celui de penser à une prompte réunion. Adieu, Madame et toute chère amie ; adieu Monsieur et vénéré ami. Agréez l'assurance de mon vrai attachement et veuillez me conserver votre affection qui m'est si nécessaire dans ce moment où j'ai tant perdu à cet égard...

Drt de la Harpe. »

* * *

Dans ses dispositions testamentaires, Laharpe avait donné une pensée de reconnaissance patriotique et personnelle à son ami Stapfer. On lira sans doute avec intérêt le passage de son testament de 1831 qui concerne l'ancien Ministre de la République helvétique, resté attaché jusqu'à son dernier jour

à tous les progrès des sciences et des arts, mais qui aimait surtout à rester en contact intime avec les écrivains et les philosophes de l'antiquité.

Voici l'extrait de la lettre des exécuteurs testamentaires de Laharpe à Stapfer.

Lausanne, le 20 avril 1838.

Les exécuteurs testamentaires de feu le Général F.-C. de la Harpe décédé en cette ville le 30 mars dernier, âgé de 84 ans moins sept jours, MM. Perdonnet père, Dan.-Alex. Chavannes, Secrétaire du Grand Conseil et Professeur, et Ch. Monnard, Président du Grand Conseil et Professeur,

à Monsieur Stapfer Père, rue des Jeûneurs 4, à Paris.

« Monsieur,

Nous avons trouvé dans le testament de feu Monsieur le Général de la Harpe, daté du 25 juillet 1831, un passage qui vous concerne et que nous avons l'honneur de vous transcrire :

« Je lègue à Monsieur Stapfer, ci-devant Ministre de l'Instruction publique de la République Helvétique mon *Ovide d'Elzévir*, 6 vol. in 12, comme souvenir des travaux qu'il entreprit dans le but de réformer l'éducation publique et de rendre les Suisses dignes de la liberté qu'ils recouvrèrent en 1798 ; c'est à lui qu'appartient l'organisation des *Conseils d'éducation* qui obtint dans le temps l'approbation de tous ceux qui désirent voir la liberté reposer sur les lumières. »

Nous nous empressons, Monsieur, de vous informer en conséquence que l'ouvrage précité vous sera délivré *franco* à votre domicile vers la fin du mois avec prière de vouloir bien nous en accuser réception pour notre décharge, par lettre adressée à M. Perdonnet Père, l'un de nous.

Il s'est trouvé dans les papiers du Général un paquet de lettres que vous lui avez écrites, dont la première est datée du 1^{er} octobre 1806, et la dernière du 31 octobre 1837. Les instructions testamentaires n'en faisant aucune mention spéciale, Madame sa respectable veuve nous a très particulièrement chargés de les mettre, Monsieur, à votre disposition à moins que vous daigniez consentir à ce qu'elles demeurent sous les yeux de l'éditeur des *Mémoires* du Général, Monsieur le Professeur Monnard, pour être consultées par lui pendant la durée de son travail, et même à ce qu'il en insère avec prudence une partie ou certains passages dans les *Mémoires* ou dans un *Choix de lettres* qu'il se propose de publier, sauf à vous les rendre, l'ouvrage terminé.

Veuillez, Monsieur, avoir la bonté de nous faire connaître vos intentions à ces divers égards et nous renvoyer les lettres du Général.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Les exécuteurs testamentaires :

Perdonnet Père, Dan.-Alex. Chavannes, C. Monnard.

M. Perdonnet Père, porteur de l'*Ovide* qui vous a été destiné par le Général arrivera à Paris le 30 de ce mois et ira loger à l'Hôtel Violet, rue du Faubourg Poissonnière. »

Charles Monnard n'a jamais publié, sauf erreur, le *Choix de lettres* dont il est question ci-dessus, pas plus que les *Mémoires* de Laharpe. Quelles furent les circonstances qui l'en empêchèrent. Ce n'est pas le moment de le rechercher ici ; au reste, la biographie de Charles Monnard que prépare M. Schnetzler nous renseignera sans doute à ce sujet.

Quant aux Mémoires de Laharpe, on peut se demander avec une certaine inquiétude s'ils existent encore et, dans l'affirmative, si le moment ne serait pas venu de les publier.

On connaît extrêmement peu, chez nous, la vie, les actes, la conduite politique, etc. de F.-C. de Laharpe. Je ne veux pas rechercher et rappeler les raisons pour lesquelles ses contemporains, même dans le Pays de Vaud, gardèrent une certaine réserve dans leurs relations avec lui. Ces raisons ont disparu maintenant, et le moment est arrivé où le Canton de Vaud devrait pouvoir connaître un peu mieux un des plus illustres et des plus méritants parmi ceux qui ont contribué à sa naissance, au maintien de son indépendance et à son développement avec le plus de courage, de persévérance et de dévouement. Nous approchons du centenaire de la mort de Laharpe. Le moment n'est-il pas venu d'honorer sa mémoire d'une manière franche, complète et définitive en apprenant d'abord à le connaître ?

Eug. MOTTAZ.

SUR LA POSSIBILITÉ
D'ÉTABLIR DES MANUFACTURES
A LAUSANNE

par *Samuel de Constant*

L'histoire économique de la Suisse et du Pays de Vaud à la fin de l'ancien régime est assurément mieux connue aujourd'hui qu'au début de notre siècle. Cependant cet ordre d'études est généralement encore réservé à des spécialistes. Le document que nous publions n'apprendra peut-être rien de neuf à ceux qui sont formés à la recherche des causes et signes économiques. Samuel de Constant, les lecteurs de cette